



VOIX ET SCÈNE AVANCÉ

4

Un atelier pour aller plus loin dans le travail de l'expression vocale et de l'interprétation
Atelier à l'année - le mercredi

✓ JE FAIS CET ATELIER POUR :

- Développer mes acquis et élargir ma palette d'interprète, pour envisager un projet de scène
- Affirmer mon identité vocale et optimiser ma voix naturelle de façon saine et confortable
- Développer ma respiration, mon souffle, mon soutien, mon ancrage au sol
- Consolider les outils et techniques pour épanouir davantage ma voix
- Développer la musicalité lors des séances avec un pianiste

+ QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET ATELIER ?

- Un cours destiné aux personnes ayant déjà une pratique vocale et scénique avancée
- Travail en groupe et ambiance conviviale qui permettent l'échange et renforcent la motivation
- Libre choix du style et des chansons interprétées
- Concerts en conditions professionnelles (dernier concert accompagné par un pianiste)

👤 INTERVENANTS PRÉSENTIS



ANOUK MANETTI (*Interprète, comédienne*)

MON PARCOURS : depuis 20 ans, je navigue entre comédie musicale et chanson, je prête ma voix pour des publicités et documentaires...

MA PEDAGOGIE : vous aider à trouver votre voix authentique.



TRISTAN HASPALA (*ACI, metteur en scène*)

MON PARCOURS : un grand écart du théâtre à la chanson pendant plus de 30 ans...

MA PEDAGOGIE : l'écoute de vos besoins, de vos attentes et la mise en place d'outils ludiques pour y parvenir.



FLORENT RICHARD (*ACI, musicien pianiste*)

MON PARCOURS : violoncelliste de formation, puis bassiste-contrebassiste, puis pianiste-chanteur, j'ai de multiples expériences en studio et plus de 500 concerts à mon actif.

MA PEDAGOGIE : l'harmonisation, l'improvisation que j'adapte à votre niveau ou à votre univers artistique.



mercredi • 20h



Atelier collectif

📅 - DATES

26 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires) + 1 concert

🕒 - DURÉE

Selon le nombre de participants inscrits : de 1h30 à 2h30

👥 - PUBLIC

Adultes, niveau avancé

📍 - LIEU

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 PARIS

€ - TARIF

864 € TTC - Acompte : 64 € Engagement à l'année, avec la possibilité de faire deux séances d'essai en octobre

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE
124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

LA MANUFACTURE
CHANSON

BULLETIN D'INSCRIPTION

ATELIERS 2022 • 2023

Rendez-vous, aussi, sur la page « Formation Loisirs » de notre site internet www.manufacturechanson.org pour vous inscrire en ligne.

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Date de naissance

Je m'inscris à l'atelier (cocher la ou les cases de son choix) :

CHANTER	<input type="checkbox"/>					
						
S'ACCOMPAGNER	<input type="checkbox"/>					
						
CRÉER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
						

AUTRE FORMATION :

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte établi à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson d'un montant total de :

.....€

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepter les termes et conditions. Toute activité commencée est dûe en totalité.

Date et signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FORMATIONS LOISIRS

Les formations amateurs et loisirs ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

LES ATELIERS

DURÉE

11 ateliers sont proposés à l'année et 3 au trimestre. Les stages « Formation Musicale », « Voix en scène et musicalité, perfectionnement » et « La voix en scène » ont chacun un format spécifique.

- **ATELIERS À L'ANNEE** : 27 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, avec la possibilité de faire deux séances d'essai en octobre. Pour valider définitivement son inscription, la totalité du règlement est demandée, au plus tard, à la troisième séance. Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation au prorata du nombre de séances restantes avant le 1er cours.
- **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 10 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre, pas de séance d'essai. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.
- **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

DATES

Les ateliers débutent la semaine du 30/09 au 05/10/2019. Les inscriptions sont enregistrées à partir du 1er juin de l'année précédant la rentrée dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une priorité d'inscription est donnée aux adhérents de la saison précédente jusqu'au 12 juillet.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser. Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

LIEU DES COURS

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 Paris - métro : Père Lachaise.

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Un affichage et des guides d'information sont à la disposition des salarié.es, stagiaires et autres publics.

Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : mediation@manufacturechanson.org

HORAIRES

La durée quotidienne d'un atelier est établie selon la formation et le nombre de participants inscrits. Les horaires annoncés comprennent l'installation et la désinstallation des cours.

Sauf exception signalée, les spectacles ou présentations de travail organisés par ACP la Manufacture Chanson sont compris dans le nombre de séances, même s'ils ne se déroulent pas le jour de l'atelier.

LOCATION DE SALLE DE RÉPÉTITIONS

Les stagiaires participant à une formation disposent du tarif « T2 » pour les mises à disposition de salles, soit une réduction d'environ 25% sur le tarif de base.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

- Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble des cours auxquels il est inscrit, à respecter les horaires et le présent règlement. Comme chaque membre de la Manufacture Chanson, il s'engage à être respectueux du travail des autres, courtois avec tous et à veiller au respect du matériel et des locaux.
- En cas d'annulation d'un cours individuel, le stagiaire doit prévenir l'administration et l'intervenant de son absence au moins 48h (soit 2 jours ouvrables) à l'avance. Dans le cas contraire, l'heure lui sera décomptée de son forfait.
- Toute activité commencée est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave. Le stagiaire s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours (cf. modalités de paiement ci-dessous).
- Les exercices effectués dans les cours sont propriété d'ACP la Manufacture Chanson, ils ne peuvent être utilisés par le stagiaire dans ses prestations artistiques futures (sauf autorisation expresse de l'artiste pédagogue concerné).
- Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation. De même, pour toute production sonore ou vidéo.

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE

reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique

124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - acp@manufacturechanson.org

Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29

agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

Ou vous adresser à la cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est encaissable, après confirmation, à partir du 1er juillet ou dès réception, une fois la rentrée passée. Excepté en cas de séance à l'essai, le règlement complet des frais de formation doit être effectué lors du 1^{er} cours. Une facilité de paiement est accordée selon 3 possibilités :

	ENCAISSEMENT ANNUEL	ENCAISSEMENTS TRIMESTRIELS	ENCAISSEMENTS MENSUELS
ATELIERS À L'ANNÉE	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable au 1er novembre.	3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux 1er novembre, 1er janvier et 1er avril.	7 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque début de mois de novembre à mai.
ATELIERS AU TRIMESTRE	/	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.	2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux premiers jours du 2 ^{ème} et 3 ^{ème} mois.

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)